

FLANDRE

Demotte défend les francophones de Renaix

Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte (PS) s'est dit lundi «*irrité*» par la volonté de la commune flamande de Renaix de supprimer les facilités linguistiques pour les francophones.

UNE QUESTION DE DÉFI

«*Cette décision unilatérale va à l'encontre des grands équilibres institutionnels qui fondent ce pays et s'inscrit en contravention avec tous les principes juridiques actuellement en vigueur*», a commenté Rudy Demotte, en réponse à une question du député Michel Colson (DéFI) en commission du par-

lement de la Fédération.

« MOTION ILLÉGALE »

Le ministre-président a toutefois rappelé que la Fédération n'avait pas la compétence formelle pour contester la motion de Renaix, «*illégale*», selon lui.

«*Nous ne traitons pas les citoyens flamands dans nos communes comme certaines autorités communales flamandes se permettent de traiter les citoyens francophones*», a encore glissé M. Demotte.

«*Ce qui me préoccupe, bien plus que le jeu politique de certains, ce sont les tracasseries qui en résulteront pour les ci-*

toyens sur le terrain».

En janvier, le conseil communal de Renaix a adopté une motion appelant à la suppression pure et simple des facilités pour les francophones de la commune.

BIÈVÈNE AUSSI

En écho à cette motion, le chef de groupe N-VA à la Chambre Peter De Roover a redéposé deux propositions de loi spéciale appelant à la suppression des facilités linguistiques pour les francophones dans les communes flamandes de Renaix et Bié-